



**PAYS DU  
GÉVAUDAN  
LOZÈRE**

Adresse de correspondance :  
Pays du Gévaudan-Lozère Mairie 48100 Montrodat  
Courriel : [contact@petr-gevaudan-lozere.fr](mailto:contact@petr-gevaudan-lozere.fr)  
Site internet : [www.pays-gevaudan-lozere.fr](http://www.pays-gevaudan-lozere.fr)

**Département de la Lozère  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE  
CONSEIL SYNDICAL**

**Délibération n° DE\_2019\_025**

**Objet : Demande de subvention au programme LEADER du GAL du Gévaudan-Lozère**

**Séance du vendredi 07 juin 2019**

Date de la convocation: 28/05/2019

**Membres en exercice : 17**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Présents :** Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Jean-Pierre BARRERE, Jacques BLANC, Hubert BOUT, Jean-Noel BRUGERON, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Francis SARTRE, Jean-Louis VAYSSIER

**Représentés :**

**Excusés :** Charles ARIENTE, Suzanne BADAROUX, Bernard BASTIDE, Patricia BREMOND, Emmanuel CASTAN, René CONFORT, André CONSTAND, Séverine CORNUT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Pierre MOREL A L HUISSIER, Jean-Paul POURQUIER, Philippe ROCHOUX, Michel THEROND

**Absents :** Josette BOULET, Eve BREZET, Jean-Pierre DELTOUR, Denis GRAS, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Bernard PINOT

**Secrétaire de séance :** Rémi ANDRE

*L'an deux mille dix-neuf et le sept juin à 9 heures 30, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L.5210-1 à L.5212-34, et L.2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.*

**Le Président expose :**

Dans le cadre des actions de l'année 2019, le conseil syndical a décidé d'inscrire l'appui à l'émergence d'une filière « Plantes et santé » sur le périmètre du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère. Ce projet pourrait permettre de développer le potentiel économique du territoire du PETR, en le positionnant sur une activité innovante renforçant également son attractivité (création d'emplois, image qualitative...). Aussi il a été proposé d'accompagner la structuration du projet de filière par une animation dédiée sur une année (du 15 Juin 2019 au 31 Août 2020), avec pour objectif de transmettre le relais à une

PREFECTURE DE MENDE

Date de réception de l'AR: 18/06/2019

048-200078343-20190607-DE\_2019\_025-DE

structure collective organisée autour des acteurs (association, GIE, coopérative), et recherche de financements pour le projet (candidature déposée pour un Contrat de Transition Ecologique).

Afin de financer ce poste (recrutement en cours), une demande de financement a été adressée à la Région Occitanie, dans le cadre de l'aide à l'ingénierie territoriale, qui sera présentée à la commission permanente du 7 juin. D'autre part une demande de financement auprès du programme Leader a été rédigée, dans le cadre de la stratégie locale de développement du GAL du Gévaudan-Lozère ; le projet est éligible à sur la fiche action n°2 « Relocaliser et structurer l'économie pour pérenniser et développer les emplois locaux », mesure « Soutien à l'animation et aux démarches de structuration de filières et activités émergentes ».

**Aussi,**

Vu la loi du 27 janvier 2018 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) créant les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-lozère, et plus particulièrement l'article 7 portant sur les missions qu'il exerce,

Vu la convention tripartite du 10 décembre 2015 entre l'association/GAL du Gévaudan-Lozère, la Région Occitanie et l'ASP,

Vu la délibération 19-006 du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère actant le vote du budget primitif 2019 et le plan d'actions 2019, en particulier l'appui à l'émergence d'une filière « Plantes et santé » sur le territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :**

- valide la demande de subvention du projet « Emergence d'une filière Plantes et Santé »
- approuve le plan de financement lié à cette demande :

DEPENSES		RECETTES	
<b>FRAIS PERSONNEL</b>			
Brut animation			
Charges animation	43200		
	<b>43200</b>		
<b>Sous-Total 1</b>	<b>43200</b>	Leader animation	27689,01
		Région Occitanie	8640,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>		Autofinancement	9082,25
Frais déplacements	1479,26		
Frais de repas	732		
<b>Sous-Total 2</b>	<b>2211,26</b>		
<b>ACTIONS</b>			
<b>ANIMATIONS</b>			
Communication			
<b>Sous-Total 3</b>	<b>0</b>		
<b>Animation</b>	<b>45411,26</b>		
<b>DIAGNOSTIC (étude)</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>45411,26</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>45411,26</b>

- o Autorise en conséquence le Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère à solliciter les subventions correspondantes auprès du programme Leader du GAL du Gévaudan-Lozère et de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Pour extrait certifié conforme,

A Montrodat, le 07 juin 2019

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 18/06/2019  
et publié ou notifié  
le 18/06/2019



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

